

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 11 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize et le 11 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Dominique HEBERT, Christophe PETIT, Guy RICHARD, Adjoint, Jacques HUE, Gianni LEFEBVRE, Rachida BORDEAUX, Isabelle VIALARD

Absents excusés : Laurent FICOT, Pierric DOS SANTOS,

Absente excusée représentée : Aïcha ELAMRANI par Dominique HEBERT

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Jacques HUE

ORDRE DU JOUR :

- 1) CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE
- 2) AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT - ADULTE RELAIS ET CUI (Contrat Unique d'Insertion)
- 3) ARRETE PORTANT VIREMENTS DE CREDITS
- 4) INSCRIPTION AU BUDGET PRIMITIF 2013 DE FACTURES D'INVESTISSEMENT
- 5) PARTICIPATION CLASSE DE CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée)
- 6) SIEGE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU TAILLIS
- 7) SIEGE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU NOUVEAU PITRES
- 8) SIEGE - ACTUALISATION DES CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC
- 9) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PAP (Programme d'Accompagnement de Projet) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU TAILLIS
- 10) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PAP (Programme d'Accompagnement de Projet) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU NOUVEAU PITRES
- 11) CASE - DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- 12) ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR LUDOVIC LALY
- 13) DIVERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 11 FEVRIER 2013

Le compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2013 - 01
CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'avancement d'un agent communal, il serait souhaitable de créer à compter du 1^{er} janvier 2013 un poste d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2013
- L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur
- Le tableau des emplois permanents de la commune sera modifié en ce sens
- Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète des Andelys et à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de l'Eure.

Objet de la délibération n° 2013 - 02
**AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT
ADULTE RELAIS ET CUI (Contrat Unique d'Insertion)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'avancement d'un agent communal, il serait souhaitable de créer à compter du 1^{er} janvier 2013 un poste d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2013
- L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur
- Le tableau des emplois permanents de la commune sera modifié en ce sens
- Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète des Andelys et à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de l'Eure.

ARRETE PORTANT VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris concernant les virements de crédits suivants en section « dépenses de fonctionnement » :

Diminution de crédits à l'article 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 3 902 € et augmentation de crédits à l'article 6554 « Participations aux charges intercommunales » pour un montant de 3 702 € et à l'article 66111 « intérêts des emprunts » pour un montant de 200 €.

Objet de la délibération n° 2013 - 03
**AUTORISATION DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2012.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2013.

Les dépenses concernées par cette autorisation sont les suivantes :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 11 FEVRIER 2013

FOURNISSEUR	MONTANT	PROGRAMME		ARTICLE	
LR CHAUD FROID	7 477.28	102	MAIRIE	2135	Installations générales et agencements
PACT ARIM DES PAYS NORMANDS	587.83	112	FRAIS D'ETUDES ET DE RECHERCHE DU PLU	202	Frais d'élaboration du PLU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

APPROUVENT à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISENT le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2013 dans les conditions décrites précédemment.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2013

Objet de la délibération n° 2013 - 04
PARTICIPATION CLASSE DE CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée)
Année 2012/2013

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2012 / 2013, la participation forfaitaire qui sera demandée à chaque commune ayant des enfants qui fréquentent la classe de CLIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

ACCEPTE le montant de 700 € pour la participation financière des communes à la classe de CLIS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes.

Objet de la délibération n° 2013 - 05
SIEGE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU TAILLIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur les réseaux d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement	58 193,98 €
En section de fonctionnement	29 949,83 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2013 - 06
SIEGE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU NOUVEAU PITRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement	16 722,41 €
En section de fonctionnement	14 642,14 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 11 FEVRIER 2013

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2013 - 07
**ACTUALISATION DU GUIDE DES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE
MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU SIEGE 27**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2008 portant transfert de la compétence optionnelle Maintenance de l'Éclairage Public au SIEGE 27,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEGE 27 du 24 novembre 2012 portant actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence Maintenance de l'Éclairage Public du SIEGE 27 adoptées par délibération du Comité Syndical susvisée, et considérant que les principales actualisations portent sur :

- L'ajout du forfait réduit pour l'entretien des luminaires à LED, délibéré au Comité Syndical du 26 novembre 2011,
- La gestion par le SIEGE des DT et DICT depuis l'entrée en vigueur du décret « anti-endommagement du 05 octobre 2011,
- La gestion des dommages causés aux ouvrages par des actes de vandalisme, accidents ou phénomènes naturels. Désormais, le SIEGE, en l'absence de tiers identifiés, prendra à sa charge les travaux requis pour la remise en état, avec une contribution de la commune à hauteur de 60 % du montant HT des travaux au lieu de 100 % dans la version primitive,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ledit guide et de prendre acte des modifications précitées.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ADOpte le guide des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'Exercice de la compétence validé par le Comité Syndical du SIEGE du 24 novembre 2012**
- **PRENDs ACTE des modifications énumérées ci-dessus**

Objet de la délibération n° 2013 - 08
**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PAP (Programme
d'Accompagnement de Projet) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES
RESEAUX RUE DU TAILLIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a participé à la Préfecture de Seine Maritime à la première réunion du Comité de programmation du Plan d'Accompagnement de Projet - PAP - élaboré dans le cadre de la restructuration de l'alimentation électrique en 90000 volts à l'est de Rouen.

Les communes impactées par les travaux de cette restructuration peuvent prétendre à des subventions pour des projets s'inscrivant dans un cadre général de développement durable. Monsieur le Maire précise que les travaux d'effacement des réseaux qui vont être entrepris rue du Taillis rentrent dans ce cadre. Une demande de subvention peut donc être déposée auprès de RTE -TENP pour cette opération. L'estimation du montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 88 143,81 €.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ACCEPTe** la réalisation des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Taillis pour un montant estimé à 88 143,81 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 11 FEVRIER 2013

Objet de la délibération n° 2013 - 09

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PAP (Programme
d'Accompagnement de Projet) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES
RESEAUX RUE DU NOUVEAU PITRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a participé à la Préfecture de Seine Maritime à la première réunion du Comité de programmation du Plan d'Accompagnement de Projet - PAP - élaboré dans le cadre de la restructuration de l'alimentation électrique en 90000 volts à l'est de Rouen.

Les communes impactées par les travaux de cette restructuration peuvent prétendre à des subventions pour des projets s'inscrivant dans un cadre général de développement durable. Monsieur le Maire précise que les travaux d'effacement des réseaux qui vont être entrepris rue du Nouveau Pitres rentrent dans ce cadre. Une demande de subvention peut donc être déposée auprès de RTE -TENP pour cette opération. L'estimation du montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 31 364,55 €.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ACCEPTE la réalisation des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Nouveau Pitres pour un montant estimé à 31 364,55 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Objet de la délibération n° 2013 - 10

**CASE - NOMINATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un délégué doit être désigné pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cette commission, composée de membres de conseils municipaux (1 par commune), est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la CASE.

Le Conseil Municipal, après délibération :

DESIGNE : Monsieur Christophe PETIT, Délégué titulaire et Monsieur Jean CARRÉ, Délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées.

ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR LUDOVIC LALY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de sécuriser la circulation des piétons Sente DUMONTIER par la réalisation d'un trottoir, Monsieur Ludovic LALY accepte d'échanger une parcelle de terrain de sa propriété (côté Sente Dumontier) contre une parcelle communale de même superficie (côté rue LA FAYETTE)

DIVERS

➔ **LOTISSEMENT DES AUBEPINES - OFFRE DE CENTURY 21 POUR LA COMMERCIALISATION DES TERRAINS** : Monsieur le Maire rend compte de la visite d'un représentant de CENTURY 21 qui proposait de prendre en charge la commercialisation des terrains du lotissement des Aubépines. Monsieur le Maire rappelle que EAD est mandaté pour cette prestation. Le Conseil Municipal ne souhaite pas d'autres intervenants pour ce dossier.

➔ **SIEGE - COMMUNICATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2012** : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du procès verbal du comité syndical du SIEGE du 24 novembre 2012.

➔ **LITIGE AMENAGEMENT URBAIN** - Monsieur le Maire fait part de l'avancée du dossier concernant les problèmes de pavés dans différentes rues de la commune. Le protocole d'accord a été signé par la DDTM. L'avocat le transmet à la société ECRE puis à VIA FRANCE pour

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 11 FEVRIER 2013

signature. Les fonds ne seront versés que lorsque les trois parties auront signé. La société FEUILLE A FEUILLE ne répondant pas aux relances de l'avocat, un recours en indemnisation sera engagé à son encontre. Dès le versement des sommes dues par la DDTM, ECRE et VIA France, des travaux seront réalisés rue Charles de Gaulle après accord du Conseil Général. Un fonds de concours sera demandé à la CASE.

➔ Remerciements des familles de Monsieur Pierre BOURGOIN et de Madame Solange ABDELAZIZ pour les condoléances adressées lors de leur décès.

TOUR DE TABLE

➤ Madame Dominique HEBERT demande, suite aux questions de riverains, si des travaux de réfection de voirie sont prévus rue Lucas. Monsieur le Maire répond que tant que les procédures concernant les cessions de terrain pour l'élargissement de la voirie ne seront pas terminées, il n'y aura pas de travaux.

Madame HEBERT évoque ensuite la réforme des rythmes scolaires. C'est l'Espace des 2 Rives qui prendra en charge les enfants après la fin des cours. Un contrat CEL étant signé entre la commune et cette association, le coût supplémentaire généré par cette situation nouvelle ne devrait pas être trop important. Madame HEBERT rappelle que l'Espace des 2 Rives organise des activités le mercredi matin qui, du fait de la nouvelle réforme, ne pourraient plus se dérouler. Les heures ainsi libérées pourront être reportées pour les activités entrant dans le cadre de la réforme.

➤ Monsieur Gianni LEFEBVRE revient sur la fuite de gaz « Mercaptan » survenu à l'usine LUBRIZOL de ROUEN et sur l'information tardive à la population.

Monsieur LEFEBVRE indique qu'il a visité le site AQUACAUX à OCTEVILLE SUR MER. C'est un élevage expérimental de poissons marins qui pourrait présenter un intérêt pédagogique pour les enfants des écoles.

Le 06 avril 2013 se déroulera la journée « Berges Saines ». Une réunion a eu lieu à la CASE pour la mise en place de la logistique et la mise à disposition du matériel. Madame HEBERT enverra un courrier aux associations pour les informer de l'organisation de cette journée et des petites affichettes seront distribuées aux enfants de l'école.

Monsieur LEFEBVRE signale qu'il n'y a aucun changement à signaler à l'école de musique.

➤ Monsieur Christophe PETIT remercie le personnel de la voirie pour le sablage des voies communales lors de l'épisode neigeux. Une réunion de la commission des finances est prévue le 18 février et de la commission des travaux le 20 février 2013.

➤ Monsieur Jacques HUE remercie les membres du Conseil Municipal pour le cadeau offert pour la naissance de son petit-fils. Il demande quand sera posé le panneau « Véhicule agricole » à l'entrée de la rue de l'Église.

Monsieur HUE regrette que lors des inhumations, le prêtre qui est logé dans le presbytère, ne soit jamais présent. Ce sont Mesdames GUIBOUT et HELOUIN qui organisent désormais les cérémonies avec beaucoup de solennité et Monsieur HUE les remercie pour leur engagement. Monsieur le Maire adressera un courrier à ce sujet à l'évêché.

➤ Monsieur Jean CARRE signale que le problème d'inondation de la chaussée au croisement de la rue des Moulins et de la rue de l'Île Ste Hélène va être résolu. Monsieur et Madame CAVELIER acceptent de céder une parcelle de terrain leur appartenant. Le fossé va donc pouvoir être curé par les services de la CASE.

Il informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de zone artisanale près du LIDL. Le dossier géré par la CASE sera présenté aux conseillers.

PAROLE AU PUBLIC

- Madame Denise DEMAREST signale la présence de nombreuses flaques d'eau rue des Jardins.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 11 FEVRIER 2013

- Il est évoqué la panne des feux tricolores au carrefour des rues Bourgerue, des Moulins, du Bosc et de la Ravine. Monsieur le Maire indique que les feux étant complètement hors service, il va donc falloir procéder à leur remplacement, ce qui représente une dépense très importante. La question est posée de savoir si provisoirement, il ne serait pas possible d'installer des feux de chantier. Monsieur le Maire doit se renseigner.
- Monsieur Jean-Pierre COBERT parle du commerce local et du projet IMMOCHAN à VAL DE REUIL. Il revient sur les bons d'achat qui sont offerts aux membres du personnel communal pour Noël et trouve anormal que cette carte cadeau ne concerne que le magasin CARREFOUR de Tourville. Il souhaiterait que cette action soit étendue en priorité aux commerçants locaux. Madame HEBERT répond que cette procédure serait compliquée à mettre en place en regard de la Trésorerie. Un sondage auprès des employés communaux sera fait pour connaître leur préférence.

Madame Rachida BORDEAUX quitte la séance à 22 heures 30.

- Monsieur Jean-Pierre COBERT signale qu'il s'est renseigné sur le fait que le LIDL ait été autorisé à vendre du pain. Aucune autorisation nationale n'a été délivrée, un courrier de Monsieur le Préfet lui a confirmé. Il demande ensuite que les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal lui soient transmis lorsque le commerce et l'artisanat local auront été évoqués au cours des séances, afin qu'il puisse les mettre sur le site internet de l'association des commerçants. Monsieur le Maire accepte. Monsieur COBERT parle également de la ZAC.
- Monsieur Jean CARRE, suite à une question posée par Monsieur COBERT lors de la dernière réunion, répond que la somme de 20 700 € payée à EAD et à Monsieur COUILLARD, architecte, correspondait à l'étude pour le projet de construction de la maison des associations.

Fin de la séance : 22 heures 53

EMARGEMENT

	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
01	Mr Jean CARRE	Maire	
02	Mme Dominique HEBERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	
03	Mme Chantale PICARD	2 ^{ème} Adjointe au Maire	
04	Mr Christophe PETIT	3 ^{ème} Adjoint au Maire	
05	Mr Guy RICHARD	4 ^{ème} Adjoint au Maire	
06	Mr Pierric DOS SANTOS	Conseiller municipal	Absent excusé
07	Mr Gianni LEFEBVRE	Conseiller municipal	
08	Mr Jacques HUE	Conseiller municipal	
09	Mr Laurent FICOT	Conseiller municipal	Absent excusé
10	Mme Rachida BORDEAUX	Conseillère municipale	
11	Mme Aïcha EL AMRANI	Conseillère municipale	Pouvoir à Dominique HEBERT
12	Mr Alain MARCADE	Conseiller municipal	Absent non excusé
13	Mr José ROUSSELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé
14	Mme Isabelle VIALARD	Conseillère municipale	
15	Melle Rouquiyata OUMAR	Conseillère municipale	Absente non excusée